

noir et *vice versa*, et que c'est le P. Le Tac et ses consorts qui ont consigné l'histoire véritable dans un papier scellé de sept sceaux, qu'il a été donné à M. Eugène Réveillaud d'ouvrir au bout de deux siècles et de déchiffrer avec l'aide d'un compère du Canada !

M. Taché a fait bonne justice de ce fameux argument des documents inédits. Citons un passage de sa protestation :

“Des documents ! quelle sinistre naïveté ! Mais il y a des documents qui sont à l'histoire ce que les axiomes sont à la philosophie, l'évidence . . . Les Jésuites ont évangélisé et converti des barbares qui les martyrisaient ; ils ont, à travers mille dangers et des souff-

leur avait été accordée. Les Grands-Vicaires dressèrent des procès verbaux de l'état des choses. Le Gouverneur et l'Intendant s'efforcèrent de les arrêter ; on entra même en négociation. M. de Laval offrit d'acheter fort cher leur emplacement et de rembourser les frais de la construction. Tout fut inutile, et l'ouvrage avançait toujours.

“Le prélat, indigné de cette conduite, essaya pourtant encore les voies de la douceur, et leur donna mille marques de bonté ; il leur fit prêcher la même année le carême à la cathédrale. Il eut lieu de s'en repentir. Le prédicateur hasarda des propositions répréhensibles, qui étaient une censure des principes et de la conduite du clergé. Les grands-vicaires lui en firent des reproches, mais ne purent l'engager à se rétracter. Son supérieur, à qui on en fit des plaintes, ne fut pas plus heureux ; mais pour réparer le scandale, il monta lui-même en chaire le dimanche suivant, et expliqua ces propositions d'une manière satisfaisante ; il ne voulut pas que ce religieux prêchât et il acheva de remplir la station. Il le renvoya même en France, mais ce ne fut pas sans peine. Le Gouverneur et l'Intendant voulaient le retenir ; et il leur dit résolument : “Il restera, puisque vous le voulez ; mais il restera seul ; nous nous en irons tous.” On le laissa partir.

“Toutes les bontés de M. de Laval n'ayant produit aucun effet, enfin il leur interdit toutes fonctions ecclésiastiques dans le diocèse et il en écrivit au roi. Il lui représenta que dans l'état où était alors la colonie et la ville de Québec, qui avait tout au plus sept à huit cents habitants, une seconde communauté de Récollets était inutile, puisqu'il y avait déjà six autres églises ; qu'elle était préjudiciable à l'hôpital, si nécessaire à la colonie et presque sans revenu ; et même préjudiciable aux missions, puisque ayant deux communautés à soutenir, les Récollets seraient moins en état d'y fournir des sujets . . .

“Le roi eut égard à ces remontrances ; l'année suivante il vint un ordre d'abattre le clocher, ce qui fut exécuté à regret. On proposa des accommodements ; l'Évêque n'en voulut pas ; il fallut obéir. Il leur rendit les pouvoirs, et tout le reste alla son train. Enfin pour avoir la paix, on leur a laissé liberté toute entière et ils sont aujourd'hui transférés dans leur hospice.

“Cependant M. de Laval était mécontent de quelques Récollets. Malgré l'autorité de la réforme ces Religieux avaient quelques sujets remuants parmi le grand nombre de ceux qui travaillaient avec édification . . . Les choses ont bien changé ; on est attentif en France à faire un bon choix et à rappeler ceux qui s'oublent. Je leur dois cette justice ; pendant le temps de mon séjour à Québec, les Récollets édifiaient la colonie et travaillaient avec fruit.”

Vrai Extrait,

Montréal, mars 1841,

JS. VIGER.